

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE 2 DÉCEMBRE 2003

Une séance régulière du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le mardi 2 décembre 2003 à 19h, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Ginette Marotte, ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

MEMBRE DU CONSEIL ABSENT: M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement de Verdun, Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics, Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs, Monsieur Jean-Marc Vincent, chef, Division ressources financières et matérielles, Madame Maryse Bouchard, chef, Division de l'accueil et de l'information, Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

En l'absence de monsieur Georges Bossé, président du conseil, le conseiller Laurent Dugas préside la séance.

CA03 210447

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 2 décembre 2003.

GDD 1032200078

CA03 210447.1

BUDGET 2004

M. le conseiller Laurent Dugas présente un document intitulé: "Budget 2004 de l'arrondissement de Verdun".

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 15 pour se terminer à 20 h 15 ; onze (11) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA03 210447.2

Madame Nina Gould, présidente du Comité pour la protection du patrimoine de l'Île des Sœurs, dépose une lettre demandant au conseil de décréter un moratoire sur la construction de ponceaux et de passerelles dans le boisé.

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX

CA03 210448

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE MARDI 4 NOVEMBRE 2003 À 19H.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 4 novembre 2003 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1032200079

CA03 210449

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2003 À 8H30.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le lundi 10 novembre 2003 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1032200080

CA03 210450

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2003 À 9H.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le lundi 24 novembre 2003 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1032200085

**ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ
GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN
TENUE LE LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2003 À 8H30.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Ginette Marotte, ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement,
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisir et développement social,
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,
Madame Maryse Bouchard, chef, division de l'accueil et de l'information,
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

CA03 210451

1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2004.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Claude Trudel soit désigné comme président suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2004.

GDD 1032200077

CA03 210452

2. DÉPÔT DE DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU de prendre acte du dépôt de déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Verdun, monsieur John Gallagher et madame Ginette Marotte.

GDD 1032200084

CA03 210453

3. APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES ÉMIS PAR L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR LA PÉRIODE DU 31 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la liste détaillée des chèques émis par l'arrondissement Verdun pour la période du 31 octobre au 30 novembre 2003.

GDD 1032186041

CA03 210454

4. APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver le rapport budgétaire de l'arrondissement de Verdun pour le mois d'octobre 2003.

GDD 1032186042

CA03 210455

5. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE RESPECT DES LIMITES D'AUTORISATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE BIAIS DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 31 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2003 EN VERTU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RÈGLEMENT G21-0004).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accepter le dépôt pour information du rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses (DA) pour la période du 31 octobre au 30 novembre 2003.

GDD 1032186040

CA03 210456

6. RAPPORTS MENSUELS DES POSTES DE QUARTIER #16 ET 17 DU SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2003 AINSI QUE LE RAPPORT FINAL DE LA PATROUILLE À VÉLO 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE lesdits rapports soient reçus pour information et déposés
 aux archives.

GDD 1032200081

CA03 210457

7. DEMANDE DE LA FONDATION DES TOXICOMANES DU QUÉBEC INC.
 SOLLICITANT LA PERMISSION DE TENIR LEUR CAMPAGNE DE
 FINANCEMENT ANNUELLE DE PORTE À PORTE DANS LES RUES DE
 L'ARRONDISSEMENT DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2004.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU D'accorder la permission à la Fondation des toxicomanes du
 Québec inc. de tenir leur campagne de financement annuelle de porte à
 porte dans les rues de l'arrondissement de Verdun, entre le 15 janvier et le
 15 février 2004.

GDD 1032925014

CA03 210458

8. SÉLECTION DE L'ORGANISME ACTION SURVEILLANCE VERDUN
 COMME PARTENAIRE DU PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN
 À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE POUR
 L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel de propositions
 public pour la sélection d'un organisme partenaire du Programme
 montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour Verdun;

CONSIDÉRANT QU'un seul organisme, soit Action Surveillance Verdun, a
 soumis une proposition;

CONSIDÉRANT QUE ladite proposition est conforme aux exigences du
 programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU DE nommer l'organisme Action Surveillance Verdun comme
 partenaire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en
 sécurité urbaine pour l'arrondissement de Verdun. La mise en oeuvre de ce
 programme est conditionnelle à l'appropriation des fonds en provenance du
 Service de développement social et communautaire de Montréal à
 l'arrondissement de Verdun et à la signature d'une entente entre
 l'arrondissement de Verdun et Action Surveillance Verdun définissant le
 plan de travail annuel du partenaire sélectionné.

GDD 1032204001

CA03 210459

9. OCTROI DU CONTRAT C03/036 AU CONCESSIONNAIRE WOODLAND TOYOTA POUR L'ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES POUR LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE AU MONTANT TOTAL DE 58 469,51\$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1.- D'autoriser une dépense de 58 469,51 \$ pour l'achat de trois (3) voitures comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder au concessionnaire Woodland Toyota la commande au montant approximatif de 58 469,51 \$, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation # C03/036;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance: 014-3-6820744-004-02272

Imputation :

Emprunt autorisé par le règlement 02-272

| Projet | Sous-projet | Crédits | Contrat |
|--------|-------------|--------------|--------------|
| 68512 | 0268512001 | 56 436,33 \$ | 58 469,51 \$ |

Certificat du trésorier n° CTC 1032198011

GDD 1032198011

CA03 210460

10. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE MARCHE DANS L'EMPRISE DE LA CINQUIÈME AVENUE AUX 46 À 50 AINSI QUE LE TOIT DU GARAGE DANS L'EMPRISE DE LA RUELLE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR ME ROBERT BEAULIEU, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200\$.

ATTENDU QU'une marche empiète dans l'emprise de la Cinquième avenue et que le toit du garage surplombe l'emprise de la ruelle aux 46 à 50, Cinquième avenue;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200\$ payable au moment de la signature;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;
- 2) DE mandater le président de l'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1032183031

CA03 210461

11. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT DE L'ESCALIER AVANT DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE L'ÉGLISE AUX 1000 À 1004, TEL QUE PRÉPARÉ PAR ME CLAUDE PRÉVOST, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200\$.

ATTENDU QU'un escalier empiète dans l'emprise de la rue de l'Eglise aux 1000 à 1004;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Claude Prévost, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200\$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Claude Prévost, notaire;
- 2) DE mandater le président de l'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1032183032

CA03 210462

12. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UN ESCALIER DANS L'EMPRISE DE LA RUE GERTRUDE AUX 3918 À 3928, ET D'UNE EXTENSION DANS LE PARC JOANNETTE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR ME DIANE BEAUCHAMP, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200\$.

ATTENDU QU'un escalier empiète dans l'emprise de la rue Gertrude et qu'une extension empiète dans le parc Joannette, aux 3918 à 3928, rue Gertrude;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Diane Beauchamp, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200\$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Diane Beauchamp, notaire;
- 2) DE mandater le président de l'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1032183033

CA03 210463

13. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT DE 6 APPUIS DE FENÊTRES DANS L'EMPRISE DE LA RUE RIELLE AUX 718 À 720, RUE RIELLE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR ME PAULE MACKAY, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200\$.

ATTENDU QUE 6 appuis de fenêtres empiètent dans l'emprise de la ruelle aux 718 à 720, rue Rielle;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Paule Mackay, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200\$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Paule Mackay, notaire;

- 2) DE mandater le président de l'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement de Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1032183034

CA03 210464

14. DOCUMENTS DIVERS

SOUMIS les documents divers suivants:

1. Lettre de l'arrondissement de Pointe-Claire incluant la résolution CA03 05 0477 adoptée par le conseil dudit arrondissement lors de la séance tenue le 27 octobre 2003 relative à l'opposition aux coupures de subventions destinées à l'acquisition de livres et de documents pour les bibliothèques publiques.
2. Lettre de l'arrondissement de LaSalle incluant une résolution adoptée par le conseil dudit arrondissement lors de la séance tenue le 3 novembre 2003 proclamant le 22 novembre 2003 Journée commémorative des Ukrainiens.
3. Lettre de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est incluant la résolution CA03 11 11 0388 adoptée par le conseil dudit arrondissement lors de la séance tenue le 4 novembre 2003 relative au maintien à Montréal de l'Hôpital Shriners pour enfants de Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE lesdits documents soient reçus pour information et déposés aux archives et qu'un suivi soit assuré dans le meilleur délai si cela le nécessite.

GDD 1032200083

CA03 210465

15. IMPOSER UNE MESURE DISCIPLINAIRE D'UNE JOURNÉE SANS SALAIRE À QUATRE-VINGT-SIX (86) EMPLOYÉS COLS BLEUS POUR ARRÊT DE TRAVAIL ILLÉGAL LE 10 JUIN 2002.

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU D'entériner l'imposition d'une suspension d'une (1) journée sans salaire à quatre-vingt-six (86) employés cols bleus pour arrêt de travail illégal le 10 juin 2002, le numéro du sommaire se référant au numéro de la résolution.

GDD 1032285010

CA03 210466

16. LISTES TRIMESTRIELLES DES EMBAUCHES ET DES MISES À PIED DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 30 SEPTEMBRE 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver les listes d'embauches et de mises à pied pour les trois premiers trimestres de l'année 2003 à savoir du 1er janvier au 30 septembre 2003.

GDD 1032600001

CA03 210467

17. VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES REMISÉS À LA FOURRIÈRE.

ATTENDU QUE nous avons en entreposage des véhicules non réclamés et abandonnés depuis plus de trente (30) jours lors de la vente aux enchères;

ATTENDU QUE l'article 393 du Code de sécurité routière autorise la vente d'un véhicule remisé à la fourrière depuis plus de trente (30) jours et dont le propriétaire n'a pas pris possession.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'autoriser la tenue d'une vente aux enchères, les véhicules à vendre étant les suivants:

| | Marque | Modèle | Immatriculation | Numéro de série |
|-----|----------|------------|------------------|-------------------|
| 1. | Honda | Accord | 521 JQC | Inconnu |
| 2. | Nissan | Maxima | 837 KMQ | J1NH501PHMT584003 |
| 3. | Lincoln | Town Car | RXB 333 | 1LNL83W8PQ739589 |
| 4. | Volks | Jetta | 746 KLN | WVW6A0165WG749687 |
| 5. | Olds | Delta | 922 LPK | 1G3HYS1C45W411420 |
| 6. | Ford | Aérostair | FR 38845 | 1F1DA14V2KZC15556 |
| 7. | Chrysler | Le Baron | QQG 618 | 1C33C51DXEG241520 |
| 8. | Volks | Golf | 064 JVM | 1VMBG0178GV066029 |
| 9. | Pontiac | Bonneville | 218 LDN | 1G2HQ51C5KW279306 |
| 10. | GMC | Rallye | FAL 7395 | 2G54G25HVXQ520006 |
| 11. | Dodge | Ram | 496 EQV | 1B6MD34W2GS032473 |
| 12. | Toyota | Corolla | 037 HMA | JT2AE82E8E3044128 |
| 13. | Ford | Explorer | 693 LAY | 1FMU34X7MVA20948 |
| 14. | Pontiac | Sunbird | 232 KXN | 1G25B1BK4K757162 |
| 15. | Ford | Mustang | 054 JJZ | 1FABP10AXBF165059 |
| 16. | Plymouth | Voyager | AMTM 512/Ontario | 2PHGHSSR7RR711026 |
| 17. | Suzuki | Swift | 679 LCH | J52AA3588R5100964 |
| 18. | Honda | Accord | 377 JLG | JHMCA5634HG801046 |
| 19. | Ford | Escort | Inconnu | 1FABP959XLT153123 |
| 20. | Pontiac | Firebird | 599 LEV | Inconnu |
| 21. | Nissan | Sentra | 171 KAD | JN1GB2159KU541924 |

DE PLUS RÉSOLU QUE les services de M. Marcel Sabourin, huissier, soient retenus à cette fin.

GDD 1032194035

CA03 210468

18. RATIFIER L'AUTORISATION ACCORDÉE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE NUIT LORS DU DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS AÉRIENNES SUR LA RUE WELLINGTON.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE ratifier l'autorisation accordée à Hydro-Québec de procéder à des travaux de nuit lors du démantèlement des installations aériennes entre la Première Avenue et le 3617 rue Wellington.

GDD 1032176013

CA03 210469

19. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME CLEAN HARBORS QUÉBEC INC. POUR LA RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), AUX CONDITIONS, MODALITÉS ET PRIX UNITAIRES PRÉVUS AU CONTRAT ET TELS QU'ACCEPTÉS PAR LA VILLE.

ATTENDU QUE l'article 159 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (L.Q., 2000, c. 34) («CMM») accorde à cette dernière la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles suivant les dispositions prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU QUE l'article 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement (déjà citée) impose à la Ville l'obligation de faire respecter, sur l'ensemble de son territoire, le plan de gestion des matières résiduelles qui sera adopté par la CMM;

ATTENDU QUE l'article 87, par. 3, de la Charte prescrit que le conseil de la ville a compétence concernant la récupération et le recyclage des matières résiduelles, sauf quant à leur enlèvement (cueillette) dont la responsabilité est dévolue au conseil d'arrondissement (Charte, art. 130 et 136);

ATTENDU la problématique particulière concernant le transport, le traitement et l'élimination sécuritaires des résidus domestiques dangereux et découlant de l'obligation de respecter les dispositions du Règlement sur les matières dangereuses (R.R.Q., c. Q-2, r. 15.2);

ATTENDU les pratiques mises en place concernant le transport, le traitement et l'élimination des résidus domestiques dangereux tant par l'ex-Ville de Montréal que par les autres ex-villes faisant partie de la nouvelle Ville de Montréal;

ATTENDU la compétence du conseil d'arrondissement concernant l'enlèvement (cueillette) des résidus domestiques dangereux qui proviennent de sa population;

ATTENDU QUE l'article 143 de la Charte prévoit que le conseil de la ville fixe la dotation annuelle de chacun des conseils d'arrondissement selon une formule qu'il détermine et comprenant notamment des éléments de péréquation entre les arrondissements;

ATTENDU QUE l'article 85 de la Charte permet au conseil de la ville de fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence de ce dernier ;

ATTENDU QUE le Service aménagement urbain et services aux entreprises a prévu un budget d'un montant de 42 000 \$ pour l'année 2004 pour dispenser le service de collecte des résidus domestiques dangereux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- A) D'accepter l'offre de services de récupération des RDD soumise par Clean Harbors Inc. aux conditions, modalités et prix unitaires prévus au contrat accepté par la Ville ;
- B) De payer directement Clean Harbors Inc. pour les services de récupération des RDD aux conditions, modalités et prix unitaires prévus au contrat jusqu'à un montant de 42 000 \$ et d'imputer cette dépense au budget no 02 420 00 463.

Certificat du trésorier n° CTA 1032194034

GDD 1032194034

CA03 210470

20. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme accordé sous la résolution CA02 210004 se termine le 8 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sera donné à la réunion du 2 décembre 2003 pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 2 du règlement G21-0002 augmentant le nombre de membres citoyens siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme de 3 à 4 personnes;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures sera publié durant le mois de décembre 2003 afin de combler deux postes mais que les nominations ne pourront être officialisées avant la séance de janvier ou février 2004;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme doit demeurer opérationnel en attendant la nomination des deux (2) nouveaux membres afin de pouvoir donner un service adéquat aux citoyens et aux entrepreneurs qui doivent obtenir une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour leur projet.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) DE renouveler le mandat de M. Laval Côté et de M. Gilbert Riel, tous deux membres citoyens souhaitant renouveler leur mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans tel que prévu par le règlement G21-0002;

- 2) DE renouveler le mandat de Mme Ginette Marotte et de M. Claude Trudel, pour une période de deux (2) ans à titre de membres conseillers siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme;
- 3) DE nommer M. Dany Tremblay, directeur du Service aménagement urbain et services aux entreprises à titre de secrétaire dudit comité.

GDD 1032194039

CA03 210471

21. AUTORISATION D'INSTALLER DES ENSEIGNES TEMPORAIRES SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE-DES-SŒURS.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accorder l'autorisation à la Corporation Proment d'installer des enseignes temporaires prévues sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs dans le cadre de leur campagne de financement pour les Grands Ballets Canadiens qui se tiendra du 27 novembre au 12 décembre 2003 et que la Corporation Proment procède à l'enlèvement desdites enseignes dès le lendemain de la fin de la campagne de financement soit le 13 décembre 2003.

GDD 1032194040

CA03 210472

22. COMPTE-RENDU D'UNE RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION TENUE LE 2 OCTOBRE 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE ledit compte-rendu soit reçu pour information.

GDD 1032192004

CA03 210473

23. RATIFIER L'OCTROI EN URGENCE DU CONTRAT C03/037 POUR REMPLACER LES CHAUDIÈRES AU CENTRE CULTUREL À "NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC." AU MONTANT DE 97 541,20 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, LESDITS TRAVAUX ÉTANT ÉLIGIBLES À UNE SUBVENTION DE 13 500 \$ DE GAZ MÉTROPOLITAIN.

CONSIDÉRANT QUE les chaudières sont rendues à la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT QU'un programme de subvention offert par Gaz Métropolitain est disponible pour la conversion au gaz naturel;

CONSIDÉRANT QUE les chaudières et la plomberie existantes de la chaufferie sont isolées avec des produits contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE la saison de chauffage est déjà débutée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû recourir à un procédé accéléré d'octroi de contrat pour le remplacement des chaudières.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1.- DE ratifier une dépense de 97 541,20 \$ pour le remplacement de chaudières au centre culturel comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- DE ratifier le contrat à "Névé Réfrigération Inc." à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 97 541,20 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation C03/037;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

97 541,20 \$ au poste 22.423.12.001 financé par le budget annuel d'entretien et la subvention de Gaz Métropolitain de 13 500 \$ à recevoir au poste 21.900.00.004.

Certificat du trésorier n° CTA 1032183036

GDD 1032183036

CA03 210474

24. INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT LIMITÉE À 60 MINUTES DEVANT LE 1000, RUE WOODLAND.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'instaurer une zone d'environ huit (8) espaces de stationnement limitée à 60 minutes du lundi au vendredi devant le 1000, rue Woodland et d'amender le règlement 1467, tel qu'amendé, en conséquence.

GDD 1032192005

FIN DE L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ GÉNÉRAL

CA03 210475

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT G21-0002
 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Claude Trudel donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement amendant le règlement G21-0002 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1032194037

CA03 210476

AVIS DE MOTION – BUDGET 2004 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL WELLINGTON

La conseillère Ginette Marotte donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 et imposant une cotisation.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1032196001

CA03 210477

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT – PROGRAMME DE SUBVENTION – RESTAURATION DES FAÇADES ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX COMMERCIAUX – RUE WELLINGTON

Le conseiller John Gallagher donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement établissant un programme de subvention à la restauration des façades et à l'aménagement des locaux commerciaux des bâtiments situés sur la rue Wellington entre le boulevard LaSalle et la rue Desmarchais et sur la rue de l'Église entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1032194026

CA03 210478PROJET DE RÈGLEMENT 1700-26 – **DEUXIÈME PROJET** – ZONAGE

SOUMIS **deuxième projet** du règlement de zonage 1700-26 modifiant le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- ajouter des normes relatives aux abris-soleil;
- ajouter des normes minimales relatives à la construction d'un garage;
- ajouter les usages "Service à la communauté" dans la classe d'usages (c1) "Commerce de voisinage";
- déplacer l'usage "Garderie" de la classe d'usages (c2) "commerce de quartier" à la classe d'usages (c1) "Commerce de voisinage";
- ajouter l'usage "Bingo" à la classe d'usages c7;
- inclure le terrain vacant situé au coin des rues de l'Église et de Verdun dans la zone H02-45;
- ajouter les usages "Bingo" et "Commerce de voisinage" dans la zone H02-23;
- autoriser le stationnement et l'entreposage extérieur d'équipement de récréation tels que motoneige, remorque, roulotte, bateau, motorisé dans les cours avant, latérale et arrière;
- clarifier l'article 173 relatif aux cheminées.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
ET RÉSOLU QUE le **deuxième projet** du règlement de zonage 1700-26 soit
adopté tel que présenté.

Le conseiller John Gallagher vote contre cette résolution.

GDD 1032174069

CA03 210479

RÈGLEMENT - TARIFICATION

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Laurent Dugas lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 novembre 2003, résolution CA03 210438, le règlement qui portera le numéro RCA03 210009 est soumis.

Ledit règlement concerne le financement de certains biens, services ou activités et impose un tarif à cette fin pour l'année 2004.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE le règlement RCA03 210009 soit adopté tel que présenté, tous les membres du Conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1032174068

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE